

Décision n° 2026-1306
de la présidente de l'Autorité de régulation
des communications électroniques, des postes
et de la distribution de la presse
en date du 8 juillet 2026
transférant l'attribution de ressources en numérotation
de la société Netalis à
la société NetR

La présidente de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse,

Vu le code des postes et des communications électroniques, et notamment ses articles L. 36-7 et L. 44 ;

Vu la décision n° 2021-2670 de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse en date du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision n° 2018-0881 modifiée de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes en date du 24 juillet 2018 établissant le plan national de numérotation et ses règles de gestion ;

Vu la décision du 26 août 2024 portant délégation de signature pour les décisions prises en vertu des articles 1^{er} et 2 de la décision n° 2021-2670 du 9 décembre 2021 modifiée portant délégation de pouvoirs ;

Vu le dossier complet de demande de la société Netalis reçu le 6 juillet 2026, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Vu le dossier complet de demande de la société NetR reçu le 6 juillet 2026, sollicitant le transfert de ressources en numérotation ;

Décide :

Article 1. À compter du 8 juillet 2026, la liste de ressources en numérotation mentionnée dans le tableau ci-dessous est transférée, jusqu'au 8 juillet 2028, de la société Netalis (Siren : 812 132 512) à la société NetR (Siren : 106 537 897) pour les mêmes usages.

Type de ressources	Ressources transférées	Décision d'attribution	Date de la décision d'attribution
Numéros polyvalents	03 39 91 1	2024-1974	03/09/2024
Numéros polyvalents	04 12 05 6	2024-1974	03/09/2024
Numéros polyvalents	05 48 25 1	2025-0504	07/03/2025
Numéros polyvalents	09 80 12	2022-1962	28/09/2022
Numéros polyvalents	09 88 25	2017-0265	23/02/2017
Préfixe RIO des numéros géographiques, polyvalents et spéciaux	H8	2017-0265	23/02/2017
Préfixes de routage des numéros polyvalents	09 00 75	2017-0265	23/02/2017

Article 2. La société NetR acquitte, au titre des ressources attribuées à l'article 1^{er}, la taxe prévue à l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques susvisé.

Article 3. Conformément aux dispositions de l'article L. 44 du code des postes et des communications électroniques, les ressources attribuées à l'article 1^{er} ne peuvent pas être protégées par un droit de propriété intellectuelle. Elles ne peuvent faire l'objet d'un transfert qu'après accord de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse.

Article 4. Le directeur Internet, données, presse, postes et utilisateurs de l'Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée à la société NetR et publiée sur le site internet de l'Autorité.

Fait à Paris, le 8 juillet 2026

Pour la Présidente et par délégation

Olivier DELCOS

Directeur internet, données, presse, poste et
utilisateurs